

Fiches thématiques

Fonds national parentalité



Année 2025

Territoire de la Martinique



**Les éléments socles pour accompagner et/ou soutenir
les parents dans l'éducation de leur(s) enfant(s)**

Toutes les actions déclinées dans le cadre de ces fiches thématiques parentalité doivent s'inscrire dans le cadre du référentiel soutien à la parentalité de Martinique

Structuration du fonds national parentalité

AXES	VOLETS	TYPES DE COLLECTIFS (Actions, services ou dispositifs)
AXE 1 INTERVENTIONS COLLECTIVES	VOLET 1 Actions collectives d'échanges et d'entraide entre parents	Groupes d'expressions et d'échanges entre parents Groupes d'entraide entre parents
		Conférences ou ciné-débat
		Ciné-débats
	VOLET 2 Activités et ateliers partagés « parents-enfants	Journées thématiques
AXE 2 INTERVENTIONS INDIVIDUELLES	VOLET 1 = Non mis en œuvre en Martinique	
	VOLET 2 Accompagnement des parents à distance	Plateforme d'écoute téléphonique parentalité 0801 10 20 20
AXE 3 SERVICES ET LIEUX RESSOURCES PARENTALITE	VOLET 1 Lieux ressources parentalité	Maisons des familles, de la parentalité
		Espace des parents
		Maison des 1000 premiers jours
	VOLET 2 Relais enfants – parents (REP)	Relais enfants – parents
AXE 4 ANIMATION ET PROMOTION DE LA PARENTALITE	VOLET 1 Animation du réseau d'acteurs parentalité	Animation et coordination du réseau d'acteurs parentalité
		Animation et coordination des Promeneurs du net parentalité
	VOLET 2 Ressources et promotion du soutien à la parentalité	Formation des opérateurs Mise en place et gestion d'outils numériques

Axe 1

*Implication et participation des familles
à travers des modalités
d'interventions collectives*

Volet 1 :

Actions collectives d'échanges et d'entraide entre parents

Volet 2 :

Activités et ateliers partagés « Parents-Enfants »

Volet 1 :

Actions collectives d'échanges et d'entraide entre parents

L'accompagnement collectif à la parentalité vise à proposer à tout parent le désirant un espace lui permettant d'enrichir ses compétences parentales. Il donne l'occasion aux parents de :

- Partager leurs expériences ;
- Sortir de leur contexte familial et d'ouvrir le champ des possibles ;
- Rencontrer d'autres parents et de sortir de l'isolement.

Il s'agit, dans ce cadre d'intervention, de proposer un espace d'accueil, d'écoute et d'accompagnement pour créer la rencontre avec et entre les parents.

Ces actions répondent à un besoin d'échange entre parents sur des questions liées à leur rôle éducatif, leurs relations parent enfants, leurs difficultés quotidiennes dans la gestion de la vie familiale, les relations avec l'école...

Les séances visent à faciliter les échanges et à renforcer les solidarités entre parents, en leur permettant de partager leurs expériences, leurs difficultés, leurs questionnements relatifs à la parentalité, dans le but de trouver ensemble des solutions appropriées à leurs problématiques.

Il s'agit ici **d'échange de pratique parentales positives et de réassurance entre pairs**

Les objectifs poursuivis visent à :

- Permettre l'expression des parents autour de problématiques et/ou préoccupations éducatives ;
- Permettre aux parents de confronter leurs expériences parentales avec celles des autres parents, de trouver ensemble des solutions appropriées et de prendre du recul sur leurs propres pratiques parentales ;
- Faciliter les échanges entre parents en leur permettant de partager leurs expériences, leurs difficultés, leurs questionnements relatifs à la parentalité ;
- Prendre de la distance avec les préoccupations éducatives du quotidien ;
- Sensibiliser et donner des repères théoriques sur certains sujets liés à l'éducation des enfants et à la communication dans la famille ;
- Accompagner les parents afin d'affermir leur confiance et compétences parentales et les aider à acquérir de nouvelles connaissances sur la dimension de la parentalité ;
- Permettre de dénouer des situations problématiques et de restaurer la confiance au sein de la famille ;
- Lutter contre l'isolement de certains parents ;
- Prévenir l'épuisement parental et favoriser le répit parental ;
- Renforcer les solidarités, l'entraide et la coopération entre parents à travers des échanges de services à l'échelle d'un territoire ;
- Amener les parents à avoir un recul réflexif sur leur vécu propre afin de pouvoir remettre en question leur propre fonctionnement parental en vue d'une amélioration par des attitudes et comportements positifs.

Principe d'intervention :

Différents types de collectifs (*d'actions*) sont éligibles au volet 1 de l'axe 1 du Fnp :

- *Les groupes d'expression, et d'échanges entre parents*
- *Les groupes d'entraide entre parents*
- *Les temps forts dédié à la parentalité.*

GROUPES D'EXPRESSIONS, D'ÉCHANGES ET D'ENTRAIDE ENTRE PARENTS

Le groupe est un moyen d'intervention pour permettre aux parents de se livrer et de parler sans craintes, sans jugements de valeurs, en donnant ses opinions, ses ressentis et ses envies de modifier son cadre de vie. Les parents peuvent ainsi acquérir une compréhension plus complète ou nuancée de la thématique à la fois pour leur développement personnel et aussi pour améliorer la vie de leur famille.

Ces collectifs de parents proposent des rencontres régulières ou ponctuelles animées par des intervenants autour de sujets portant sur différentes dimensions du soutien à la parentalité, déterminées par les parents et/ou les intervenants.

Que ce soit pour découvrir de nouveaux outils, pour échanger avec d'autres parents ou pour essayer de trouver des pistes pour sortir de situations problématiques, les groupes de parents sont des espaces ressources permettant aux parents de se poser *-hors de leur quotidien-* le temps de quelques heures pour réfléchir ensemble et rechercher des solutions à leurs problématiques

Durant les échanges, chaque parent peut librement exprimer son point de vue, apporter son témoignage, expliquer son désaccord ou son assentiment, partager son point de vue et ses idées, confronter sa pratique parentale à celles des autres parents présents etc.....

Les expériences de chaque parent permettent de nourrir une réflexion collective dans la reconnaissance du potentiel des parents et la valorisation de l'expérience parentale de chacun.

Le groupe d'échange a aussi pour objectif de transmettre des informations sur un sujet ou un thème donné. À l'issue de la rencontre, les parents repartent en ayant découvert ou appris « quelque chose » sur la thématique. Les parents peuvent aussi repartir avec des pistes, des idées et des solutions pour améliorer leur vie de parents, pour établir des relations de qualité avec leurs enfants et répondre aux enjeux éducatifs auxquels ils doivent faire face dans une société en constante mutation.

Le groupe d'échange a aussi pour objectif de transmettre des informations sur un sujet ou un thème donné. À l'issue de la rencontre, les parents repartent en ayant découvert ou appris « quelque chose » sur la thématique. Les parents peuvent aussi repartir avec des pistes, des idées et des solutions pour améliorer leur vie de parents, pour établir des relations de qualité avec leurs enfants et répondre aux enjeux éducatifs auxquels ils doivent faire face dans une société en constante mutation.

Les séances n'ont pas de vocation thérapeutique, la place est ici accordée à la réflexion collective, à la mise en lumière de certaines thématiques, à la **prise de conscience** des comportements et de ce qui les motive.

Cependant, la profondeur des sujets abordés peut faire émerger le besoin de recevoir du soutien plus personnalisé. Dans ce cas, il est fortement recommandé d'orienter vers les LIEUX RESSOURCES PARENTALITE (LRP), qui peuvent accompagner de manière individuelle le parent qui le souhaite.

Liste des LRP de Martinique : <https://parentalite-martinique.fr/les-lieux-ressources-parentalite/>

Si chaque groupe est unique et vit selon l'énergie qui lui est propre, animer un groupe de parents requiert une préparation et des compétences relationnelles visant à permettre à la parole de circuler avec fluidité. En tant qu'animateur, il faut veiller à permettre l'expression de chaque participant. **L'écoute** et la **valorisation** sont les clés de ces rencontres.

L'animateur des séances cherche davantage à valoriser les parents dans leur rôle éducatif plutôt qu'à leur transmettre un savoir ou un savoir-faire. Il ne doit pas proposer des « recettes toutes faites ni de mode d'emploi » mais proposer des repères aux parents.

Il peut faire appel à des intervenants extérieurs si besoin, ou faciliter l'organisation et la mise en relation. Il a la capacité d'apporter des éclairages théoriques et pratiques aux parents, d'accueillir et de faire circuler la parole des parents.

Ces collectifs peuvent prendre différents formats de type :

- *Groupes d'expression de parents ;*
- *Groupes d'échanges entre parents ;*
- *Groupes d'entraide de parents*
- *Groupes de parents d'adolescents,*
- *Groupes de parents d'enfants âgés de 0 à 5 ans,*
- *Groupes des parents d'enfants âgés de 6 à 11 ans,*
- *Groupes de pères.....*

« LES GROUPES D'EXPRESSION DE PARENTS »

Le groupe d'expression ou d'échange rassemble des parents autour d'un thème de débat permettant, dans un esprit d'écoute, de respect de la parole de chacun et de confidentialité, d'échanger sur leurs expériences de parents, leur ressenti afin de trouver des ressources pour faire face aux difficultés.

Ces temps de rencontres permettent aux parents de confronter leurs difficultés ou préoccupations communes et de communiquer efficacement autour d'une thématique choisie.

L'objectif est de conforter les parents dans leur rôle éducatif et leurs compétences, au travers de la mutualisation des expériences de chacun, en créant du lien entre les familles.

Ce sont des groupes ouverts avec une libre évolution de la participation des parents. Les thématiques abordées sont diversifiées et fixées en fonction des besoins repérés. Les séances sont organisées ponctuellement.

Le nombre de participants reste limité (8 à 15 personnes).

« LES GROUPES D'ÉCHANGES DE PARENTS »

Ce sont des espaces de partage, d'interrogation, d'élaboration des problématiques et des stratégies qui pourront mener à la résolution des difficultés rencontrées par les parents

Les séances permettent de développer les capacités ou compétences parentales propres à chacun.

Ces temps d'échange évitent l'individuation, l'isolement et permettent de dédramatiser en constatant que tout parent peut être confronté aux mêmes difficultés éducatives et familiales, et de la diversité de leurs causes : ils ne sont plus seuls ni forcément fautifs.

Les thématiques peuvent être déterminées par les parents ou les professionnels.

Les échanges permettent de soutenir les parents en tenant compte des contextes de vie, dans une approche préventive

Ces rencontres ont pour objectif de "redynamiser" les parents en faisant émerger à travers une dynamique de groupe, de nouvelles stratégies pour que chacun puisse construire son propre modèle de parentalité.

Les séances sont fixées de façons hebdomadaires ou mensuelles en accord avec les parents

Ils peuvent être :

→ **Ponctuels.** *Rencontre de parents différents à chaque séance. Ce sont des groupes ouverts avec une libre évolution de la participation des parents.*

Les séances peuvent être à l'initiative des parents et ne sont pas obligatoirement animées par un professionnel

→ **Réguliers.** *Rencontres régulières sur une thématique centrale qui doivent être animée par des professionnels.*

« LES GROUPES D'ENTRAIDE ENTRE PARENTS »

Il s'agit de groupes de soutien et d'entraide entre personnes qui ont partagé une même expérience

Ces groupes visent à renforcer les liens sociaux et la coopération entre parents.

En favorisant les échanges de services, ils permettent de lutter contre l'isolement et de renforcer les solidarités entre parents.

Les intervenants et animateurs doivent garantir un cadre protecteur permettant de sécuriser les participants, de favoriser l'écoute et le respect mutuel.

Certains outils peuvent être mobilisés pour opérationnaliser la médiation des échanges et permettre aux participants de prendre du recul sur leurs situations vécues, d'imaginer d'autres solutions possibles et de reprendre confiance en eux. Cela permet aussi de renforcer les liens entre participants.

Les rencontres sont régulières et proposent aux parents un soutien dans une situation difficile (*exemple : séparation, divorce, recomposition familiale...*)

« LES GROUPES DE PARENTS D'ADOLESCENTS »

Ces groupes sont réservés aux parents qui élèvent un(e) adolescent(e)

Cette action comprend 8 séances au cours desquelles les parents vont :

- Découvrir les transformations pour l'adolescent et pour le parent d'adolescent
- Comprendre le lien entre « l'attitude ado » et le développement si particulier du cerveau de l'ado
- Apprendre à mettre en place une autorité adaptée, qui favorise la responsabilisation
- Mieux comprendre les conduites à risques liées à l'adolescence pour mieux les prendre en charge
- Être sensibilisés sur la fragilité de l'estime de soi des ados
- Apprendre des clés pour favoriser le dialogue avec leurs ados

Les séances sont ponctuées par différentes activités créatives permettant aux participants de s'approprier les notions abordées

Une formation spécifique pour mettre en place ce type de collectif est proposée par la Caf aux opérateurs volontaires.

« LES GROUPES DE PARENTS D'ENFANTS DE 0 A 5 ANS »

Ces groupes sont réservés aux parents qui élèvent un enfant âgé de 0 à 5 ans

Cette action comprend 8 séances dont les objectifs permettront aux parents de :

- Connaître les notions essentielles sur la petite enfance, les spécificités du développement neurologique à cet âge.
- De faire le lien entre les étapes du développement du cerveau et l'apprentissage chez les tout-petits.
- De comprendre les besoins fondamentaux particuliers à cet âge.
- De favoriser la mise en place d'une autorité adaptée aux plus jeunes.
- De prendre conscience de l'impact de la relation parent/enfant dans le développement de l'estime de soi des enfants.
- D'identifier l'impact des étiquettes.

Les séances sont ponctuées par différentes activités créatives permettant aux participants de s'approprier les notions abordées

Une formation spécifique pour mettre en place ce type de collectif est proposée par la Caf aux opérateurs volontaires.

« LES GROUPES DE PARENTS D'ENFANTS DE 6 A 11 ANS »

Ces groupes sont réservés aux parents d'enfants âgés de 6 à 11 ans

Cette action comprend 8 séances qui ont pour objectif :

De transmettre aux parents les notions essentielles sur l'enfance et les enjeux de la parentalité

D'identifier les points de blocage dans la communication adulte/enfant

D'initier les parents aux clés de la communication bienveillante et de les rendre apte à les réutiliser dans leur quotidien

Les séances sont ponctuées par différentes activités créatives permettant aux participants de s'approprier les notions abordées

Une formation spécifique pour mettre en place ce type de collectif est proposée par la Caf aux opérateurs volontaires.

« LES GROUPES DE PERES »

Ces rencontres offrent aux pères un temps pour parler avec d'autres pères sur les sujets qui les intéressent (la communication avec les enfants, les difficultés des pères, l'importance de la présence du père dans le développement de l'enfant, la co-parentalité...) Il s'agit de permettre aux pères de parler de leur vécu, de leur mission éducative, de partager leurs expériences, de s'entraider entre pères et de promouvoir l'importance du rôle de père.

Lors des séances, les pères pourront découvrir des outils et techniques leur permettant de prendre confiance en leur capacité pour accompagner leurs enfants, pour prévenir et résoudre les conflits et pour être dans la communication bienveillante.

Les thématiques proposés dans ces collectifs, peuvent être relatifs à :

- L'éducation des enfants (ex : la gestion des conflits, les responsabilités éducatives des parents, Le rôle du père,) ;
- La vie quotidienne (ex : l'entrée à l'école maternelle, au collège, la discipline, l'autorité, la communication bienveillante, les vacances.) ;
- Au développement de l'enfant (petite enfance, adolescence...);
- Aux relations familles/école ...
- A l'arrivée d'un enfant ;
- Aux séparations parentales
- A l'accompagnement des parents dans les usages numérique (gestion des écrans)
- etc...

Un collectif de parents doit s'inscrire dans la régularité. Le nombre et la fréquence des séances doivent être en cohérence avec les objectifs ciblés dans le projet parentalité. C'est le cas pour les groupes de parole de parents, où la durée de vie du groupe doit être définie au préalable.

Un nombre suffisant de participants doit permettre de favoriser les échanges et d'assurer une bonne dynamique de groupe.

Un nombre compris entre 8 à 12 parents paraît adapté pour animer un collectif de parents (où les enfants ne sont pas admis).

Toutes les thématiques prévues doivent obligatoirement figurer dans le dossier de demande

A titre indicatif, pour obtenir un financement :

- le nombre minimum de séances doit être de 8
- le nombre minimum de parents par séance est de 10.

Les dépenses éligibles :

- Interventions de prestataires (*ex : professionnel extérieur à la structure avec une expertise..*);
- Location de salles ou de matériel ;
- Achat de "petit matériel" et consommables ;
- Assurances,
- Frais de communication ;
- Transports ou déplacements ;
- Charges de personnel si *celles-ci ne font pas l'objet d'une prise en charge dans le cadre d'un autre financement Caf.*

Les dépenses non-éligibles :

- Les charges habituelles de fonctionnement de la structure ou du service ;
- Les charges de personnel n'impliquant pas d'augmentation du temps de travail si le gestionnaire bénéficie déjà d'un financement de la Caf au titre d'une prestation de service ou d'une subvention ;
- Les dépenses d'investissement ;
- Les contributions volontaires en nature ;
- La valorisation du temps de bénévolat ou de mise à disposition gratuite de personnel.

TEMPS FORTS DEDIES A LA PARENTALITE

Il s'agit de proposer des temps spécifiques dédiés à l'information à destination des parents.

Ils ont pour objectifs, **en complément** des temps d'expression organisés dans le cadre des collectifs de parents, de valoriser et rendre visibles les actions parentalité mises en œuvre par le gestionnaire. Ces temps forts participent à renforcer la visibilité des actions parentalité sur un territoire.

Ces actions doivent s'inscrire dans un projet parentalité global et sont complémentaires d'autres actions, dans le cadre de l'amorce d'un travail collectif avec les parents. Elles peuvent être l'aboutissement d'une réflexion collective menée avec des parents et des partenaires sur un territoire. Elles ne doivent donc pas avoir pour finalité unique l'organisation d'un événement mais s'inscrire dans une démarche d'accompagnement plus globale des parents.

L'organisation de conférences doit cibler les parents. Il ne s'agit pas de temps de « formation » pour les professionnels et les acteurs du territoire.

Animés par des intervenants (*parents, professionnels, bénévoles*), les sujets peuvent porter sur de nombreux domaines. Le sujet doit être motivé par un intérêt identifié avec des parents.

Les temps forts peuvent prendre différents formats de type :

- **Conférences,**
- **Ciné-débat,**
- **Journée thématique ou manifestation parentalité.**

« LES CINE-DEBATS »

Ils doivent s'appuyer obligatoirement sur un film, une vidéo qui permettra aux parents d'échanger entre eux. Ils permettent d'éveiller l'esprit critique, de découvrir différents types d'émotions, d'avoir de nouvelles formes d'expression, de pouvoir faire un rapprochement avec ce qu'on vit et d'exprimer des convictions.

A titre indicatif, pour obtenir un financement :

- Le nombre minimum de séances est de 8 ;
- Le nombre minimum de parents par séance est de 12.

« LES CONFERENCES »

Il s'agit d'un temps de sensibilisation et d'information à destination des parents animé par un professionnel sur des sujets liés à la parentalité, suivi d'un échange avec les participants.

Le sujet est clairement énoncé et motivé par l'intérêt des parents pour le thème et peut porter sur de nombreux domaines : adolescence, communication parents-enfants, méthodologies d'apprentissage...

L'essentiel du propos tenu par l'intervenant est constitué de propos théoriques pouvant être illustrés par des expériences ou témoignages de parents. Un débat est proposé avec la salle pour permettre un temps d'échange.

L'information fait l'objet d'une large communication auprès des parents sur le territoire d'intervention. Les thématiques choisies doivent rester dans l'axe du soutien à la parentalité.

A titre indicatif, pour obtenir un financement :

- Le nombre minimum de séances est de 3 ;
- Le nombre minimum de parents par séance est de 20.

LES JOURNEE THEMATIQUE OU MANIFESTATION PARENTALITE

La principale finalité étant d'informer les parents sur les actions et les services de soutien à la parentalité existants, les « manifestation parentalité » doivent s'inscrire dans un projet global sur un territoire et être pensés comme des vecteurs de communication à l'attention des parents sur les actions et les services de soutien à la parentalité existants.

Ces événements peuvent aussi être conçus comme l'aboutissement d'un projet pour essayer plus largement la dynamique créée.

Elles peuvent prendre la forme d'évènements dédiés aux parents et aux enfants pour permettre un moment de partage et d'échange autour de la parentalité.

Ces activités offrent aussi l'occasion de rencontrer des acteurs parentalité du territoire, des experts, de dialoguer librement, d'informer sur les services existants tout en passant un bon moment en famille

Ce type de temps fort nécessite une forte dimension partenariale et la mobilisation d'un large réseau d'acteurs

Il peut s'agir d'évènements comme :

- **Journée de la parentalité :**

Regroupe des ateliers pour les parents, des ateliers parents-enfants, des tables rondes, des conférence-débat, des stands, des soirées débats etc...

- **Quinzaine de la parentalité - Semaine de la parentalité :**

Propose sur 15 jours ou une semaine des ateliers, des moments d'échanges destinés à renforcer les liens familiaux tout en offrant des réponses concrètes aux questions du quotidien ; les parents peuvent échanger, trouver des conseils, être rassurés, être confortés, et aussi vivre des moments privilégiés avec leurs enfants

L'évènement peut aborder une thématique : petite enfance, harcèlement scolaire, adolescence, séparation parentales etc...

- **Journée des familles :**

Temps de découverte, d'échanges et de partage.

Permet de rencontrer des professionnels du soutien à la parentalité.

Propose des jeux, des animations, des ateliers créatifs

A titre indicatif, pour obtenir un financement :

→ Le nombre minimum de parents doit être de 50

Les dépenses éligibles :

- Interventions de prestataires (*ex : professionnel extérieur à la structure avec une expertise..*);
- Location de salles ou de matériel ;
- Achat de “petit matériel” et consommables ;
- Assurances,
- Frais de communication ;
- Transports ou déplacements ;
- Charges de personnel si *celles-ci ne font pas l’objet d’une prise en charge dans le cadre d’un autre financement Caf.*

Les dépenses non-éligibles :

- Les charges habituelles de fonctionnement de la structure ou du service ;
- Les charges de personnel n’impliquant pas d’augmentation du temps de travail si le gestionnaire bénéficie déjà d’un financement de la Caf au titre d’une prestation de service ou d’une subvention ;
- Les dépenses d’investissement ;
- Les contributions volontaires en nature ;
- La valorisation du temps de bénévolat ou de mise à disposition gratuite de personnel.

Proposition d’indicateurs pour mener l’évaluation :

Indicateur quantitatif :

- Nombre de participants
- Nombre de parents différents
- Nombre de séances
- Nombre de présences moyennes constatés
- Nombre de parents satisfaits
- Nombre de rencontres sur l’année
- Nombre de parents qui utilisent les stratégies éducatives apprises

Indicateurs qualitatifs : -

- Implication des parents dans l’action
- Appréciation et retour des parents et de tous les participants vis-à-vis de l’action mise en œuvre
- Degré de satisfaction des parents
- Evolutions constatées dans les échanges entre parents, sur les parents

Volet 2 :

Activités et ateliers partagés « Parents-Enfants »

Ces actions doivent permettre de favoriser des moments privilégiés d'échange et de complicité entre le parent et son enfant. **Il ne s'agit pas** d'actions initiés dans le cadre du temps libre et des loisirs.

Les séances visent à développer les liens d'attachement de type sécurisant entre un parent et son enfant. Les parents et leurs enfants sont mis en situation d'apprentissage autour de supports et d'outils variés adaptés à l'âge et au développement des enfants. Il s'agit de permettre aux parents de partager des moments de proximité et de plaisir partagés dans un cadre différent du quotidien.

Le parent est ainsi amené à réfléchir à sa posture parentale interne et il est valorisé dans son rôle et ses compétences parentales.

L'action s'inscrit dans la régularité, et les **séances hebdomadaires** sont menées en cohérence avec les objectifs ciblés. Les supports et ateliers proposés durant les séances doivent être adaptés à l'âge des enfants. Lors de ces ateliers, les enfants présents sont sous la responsabilité de leur(s) parent(s).

Le nombre de participants doit favoriser les échanges et assurer une bonne dynamique de groupe. A titre indicatif, un nombre compris entre **8 à 10 parents** accompagnés de leur(s) enfant(s) semble adapté.

Ces activités impliquent une réflexion sur les pratiques éducatives et sont animées par des professionnels formés dans le cadre de la dynamique du réseau parentalité animé par la Caf de Martinique. Une formation spécifique garantie une mise en œuvre optimum de l'action en initiant les gestionnaires à l'organisation des 8 séances d'entraînement aux compétences parentales.

Ainsi, « les activités et ateliers partagés parents enfants » ne peuvent être mis en place que par des animateurs et intervenants ayant déjà été formés par le Reaap. (*Formation spécifique du Reaap de la Martinique : « FONDEMENTS ET CONCEPTION DES ATELIERS PARTAGES PARENT-ENFANT »*). Les entretiens individualisés avec les familles avant l'intégration dans le groupe doivent être minutieusement préparés.

Tous les parents présents devront être accompagné de leurs enfant à toutes les séances. Les deux parents peuvent être présents aux côtés de l'enfant ensemble ou en alternance. Les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents durant toutes les séances.

Un engagement sera demandé aux parents tant sur leur présence que sur leur participation dans les ateliers et dans les activités à continuer à la maison.

Tous les enfants présents doivent avoir le même âge. La classe d'âge retenue pour cette action concerne uniquement les parents d'enfants âgés de 0 à 11 ans.

Les objectifs poursuivis visent à :

- Favoriser des moments privilégiés d'échange et de complicité entre l'enfant et son parent ;
- Permettre de nouveaux modes de relation à partir d'activités partagées ;
- Créer le lien d'attachement entre les parents et leurs enfants en plaçant les parents en situation d'apprentissage permettant d'optimiser leurs compétences et de susciter des changements d'attitudes et de comportements
- Valoriser les rôles et compétences des parents.

A titre indicatif, pour obtenir un financement :

→ Le nombre minimum de séances est de 11 (*Réunions de recrutement et d'évaluation finale comprises*)

→ Le nombre minimum de parents par séance est de 8.

Les dépenses éligibles :

Interventions de prestataires (ex : professionnel extérieur à la structure avec une expertise, etc, ...) ;

- Location de salles ou de matériel ;
- Achat de “petit matériel” et consommables et consommables ;
- Assurances, frais de communication ;
- Transports ou déplacements ;
- Billetterie ;
- Charges de personnel si celui-ci ne fait pas l’objet d’une prise en charge dans le cadre d’un autre financement Caf

Les dépenses non-éligibles :

- Les charges habituelles de fonctionnement de la structure ou du service
- Les charges de personnel n’impliquant pas d’augmentation du temps de travail si le gestionnaire bénéficie déjà d’un financement de la Caf au titre d’une prestation de service ou d’une subvention
- Les dépenses d’investissement
- Les contributions volontaires en nature
- La valorisation du temps de bénévolat ou de mise à disposition gratuite de personnel.

Proposition d’indicateurs pour mener l’évaluation :

Indicateur quantitatif :

- Nombre de participants (*nombre de parents, nombre d’enfants*)
- Nombre de participants différents (*nombre de parents différents, nombre d’enfants différents*)
- Nombre de séances réalisées
- Nombre de présences moyennes constatés
- Nombre de supports transmis pour stimuler, calmer l’enfant....

Indicateurs qualitatifs : -

- Appréciation et retour des parents et de tous les participants vis-à-vis de l’action mise en œuvre
- Evolutions constatées dans les échanges entre parents, sur les parents, sur les relations entre parents et enfants, etc.
- Qualité des interactions parent-enfant en séance
- Evolution de la disponibilité psychologique et de l’engagement des parents
- Evolution du climat familiale et effets sur l’humeur des enfants
- Qualité d’écoute parent-enfant

Axe 2

Nouvelles formes d'accompagnement des parents avec des interventions individuelles

Volet 1 :

**Expérimentations d'accompagnement des parents en
présentiel**

Non-mis en œuvre en MARTINIQUE

Volet 2 :

**Accompagnement des parents à distance
LIGNE D'ECOUTE TELEPHONIQUE**

Volet 1 : Expérimentations d'accompagnement à la parentalité en présentiel

Ce volet n'est pas mis en place en Martinique.

Il s'agit de mesures d'accompagnement expérimentales allant de 2024 à 2025.

Ces expérimentations ont lieu sur les départements suivants :

- Creuse
- Deux-Sèvres,
- Gard,
- Gironde,
- Haute Marne,
- Haut-Rhin
- Isère,
- Morbihan,
- Nord,
- Tarn,
- Val de Marne
- Vendée.
- Yvelines,

Volet 2 :

Accompagnement des parents à distance

LA TELEPHONIE SOCIALE : LIGNE D'ECOUTE TELEPHONIQUE

Ce service de prévention offre aux parents un espace de parole immédiat ou quasi immédiat, anonyme et/ou confidentiel, par téléphone.

Les permanences assurées par des intervenants qualifiés et formés à cette pratique d'intervention. Ils peuvent être salariés et/ou bénévoles. L'objectif principal est de fournir une aide personnalisée à distance à un parent qui est à la recherche d'une information, d'une aide, d'un soutien, d'un espace d'écoute.

Les entretiens téléphoniques visent à apporter gratuitement :

- Un accompagnement personnalisé ponctuel
- Une aide et un soutien en urgence
- Une orientation vers un service ou un professionnel adapté à la problématique évoquée par le parent et/ou identifiée par le professionnel.

Ils constituent des espaces intermédiaires de soutien à la parentalité, permettant une prise de recul, de la hauteur, « un pas de côté » et pouvoir surmonter les difficultés. Il ne s'agit ni d'une consultation psychologique, ni d'un suivi, ni de traiter des symptômes, mais d'une écoute et **d'un accompagnement ponctuel**.

Lors de ces entretiens, les parents peuvent :

- *Poser toutes les questions liées à l'éducation des enfants, le rôle de parent, la parentalité et à la vie de famille*
- *Faire part de leurs doutes, fragilités et inquiétudes*
- *Évoquer les situations de « crise », conflictuelles au sein de la famille*
- *Verbaliser des craintes, peurs*

Ce service s'adresse aux parents, quels que soient leur situation sociale et l'âge des enfants.

Une ligne d'écoute, anonyme gratuite et confidentielle permet aux parents d'être en contact direct avec un professionnel. Ce service est basé sur l'anonymat et le secret du dialogue, il apporte une aide psychologique d'urgence, permettant à l'appelant de s'exprimer librement et sans crainte de jugement, de prendre du recul et de clarifier sa situation, mais aussi d'envisager d'autres possibilités

Il s'agira surtout d'apporter une aide personnalisée basée essentiellement sur le dialogue et l'écoute.

Pas de solution toute faite, ni de directives éducatives : le but est non seulement d'adapter la réponse au contexte familial, au cas par cas, mais surtout d'accroître la confiance des parents dans leurs compétences parentales.

Se sentant souvent jugés et évalués dans la façon d'élever leurs enfants, certains parents perdent confiance dans leur autorité et leur jugement et hésitent à demander de l'aide.

Ce soutien téléphonique ne va pas se substituer aux parents, mais va leur permettre de comprendre la situation vécue, d'avoir une aide dans la compréhension de ce qu'il traverse, de pouvoir exprimer ses angoisses et ses craintes et enfin d'être orienté vers le bon professionnel.

Le caractère confidentiel des propos et l'anonymat des écoutants sont les impératifs absolus qui tendent à favoriser la libre expression de celles et ceux qui appellent.

Les trois missions essentielles de la ligne « ECOUTE PARENTS MARTINIQUE » sont :

- Écouter avec empathie, pour permettre aux parents qui appellent d'exprimer leurs difficultés avec leur enfant.
- Soutenir et amener les personnes à trouver les solutions les plus adaptées à leur situation propre
- Orienter vers les actions de soutien à la parentalité ou vers d'autres professionnels ou structures.

L'intervenant « écoutant » a pour mission, d'apporter une réponse de premier niveau permettant d'élaborer avec le parent des pistes d'amélioration, une solution ou le cas échéant d'orienter le parent vers un interlocuteur ad'hoc au regard de la difficulté évoquée.

Les informations délivrées doivent d'être de qualité, pertinentes et adaptées à chaque situation personnelle.

ce faire, l'intervenant "écoutant" doit disposer d'une **qualification et de compétence** propice à l'exercice de cette fonction (**psychologue, travailleur social**) et **avoir une bonne connaissance des offres de services du territoire pour proposer des orientations adéquates.**

La branche Famille, dans l'objectif d'étoffer les offres de services, poursuit le soutien dédié à la téléphonie sociale parentalité, mais sans objectif de généralisation.

L'offre d'accueil de proximité via des lieux « physiques » doit être privilégiée. A défaut, ou en cas de déplacements géographiques difficiles, il est possible d'envisager un développement de l'offre de téléphonie sociale.

Cette offre de service doit alors s'envisager à l'échelon départemental ce qui la rend accessible à l'ensemble des familles du territoire. Il est recommandé de privilégier des temps d'écoute sur une amplitude adaptée aux disponibilités des familles : tôt le matin, plus tard en fin de journée, le samedi.

Les professionnels de l'écoute :

Les professionnels intervenant sur la plateforme d'écoute doivent bénéficier d'une réelle expérience dans l'écoute par téléphone et être formés :

Aux problématiques quotidiennes : enfance, parentalité, couple, deuil, séparation,

A la psychopédagogie

A l'écoute active et bienveillante

Les compétences recherchées sont **des psychologues, des psychothérapeutes, et des psychoéducateurs** en priorité.

D'autres professionnels peuvent, s'ils sont formés, être écoutants :

- Médiateurs familiaux
- Educateurs de jeunes enfants
- Educateurs spécialisés

Les qualités requises :

- L'attention : être attentif à la gestuelle et au silence pendant l'appel téléphonique
- L'empathie : faire preuve d'empathie, afin d'instaurer une relation de confiance dans le respect de la vie privée
- L'adaptabilité : s'adapter à la psychologie et au langage du parent
- La bienveillance et la neutralité : pas d'attitude basée sur le coaching mais plutôt sur le reflet et la reformulation. Ne pas interrompre pour lui donner son point de vue sur une situation. L'objectif étant d'amener le parent à un état émotionnel favorable qui lui permettra de prendre du recul sur une situation
- La non-directivité : s'abstenir de donner des conseils et de souligner l'urgence d'une situation

Organisation du dispositif en Martinique

La ligne d'écoute a été ouverte depuis mai 2020.

Le numéro est le 0801 10 20 20

Le service fonctionne à partir d'une ligne fixe ou portable ainsi qu'en hotline

Chaque écoutant doit disposer d'une ligne fixe ou portable, utilisable uniquement pour ce dispositif et qui sera relié à la plateforme d'écoute par la Caf, suite à la labellisation de l'action.

Après labellisation du COPIL, et validation de la caf, le planning hebdomadaire de chaque « écoutant » doit être transmis et sera intégré à la plateforme afin de permettre à « l'écoutant » de recevoir les appels »

Une plateforme numérique « ECOUTE PARENTS MARTINIQUE » permet aux « écoutant » d'avoir accès à des outils spécifiques à l'écoute :

-le recueil d'information : une fiche permet à « l'écoutant » de transmettre l'évaluation de chaque appel. Cette fiche est transmise automatiquement après son remplissage directement à la Caf

-l'annuaire des structures : afin de faciliter l'orientation des « appelants », cet annuaire est consultable par lettres alphabétiques ou par thématiques : Addictions – Aides sociales – Enfance – Médical et Para Médical – Handicap – Partenaires Reaap – Séparation Divorce – Urgences etc....

-le planning des « écoutants » : un détail par jour avec les identités, numéro de téléphone et horaires d'écoute de l'ensemble des écoutants inscrits sur la plateforme. Un tchat leur permet de discuter entre eux au besoin

-les supports en téléchargement : il s'agit des affiches, flyers et cartes de communication sur le dispositif d'écoute afin de permettre la diffusion auprès des partenaires et des parents

Les dépenses éligibles :

Les charges habituelles de fonctionnement de la structure ou du service

Les charges de personnel si celui-ci ne fait pas l'objet d'une prise en charge dans le cadre d'un autre financement Caf.

Les dépenses non-éligibles :

Les dépenses d'investissement

Les contributions volontaires en nature

La valorisation du temps de bénévolat ou de mise à disposition gratuite de personnel.

Proposition d'indicateurs pour mener l'évaluation :

- Nombre d'heures de permanence effectuée
- Nombre d'entretiens téléphonique avec les parents
- Durée moyenne des entretiens
- Profil des appelants (mères, pères, grands-parents...)
- Nombre d'appels orientés vers une structure de proximité
- Etat du parent en début et en fin d'appel
- Degré de satisfaction de l'appelant
- Thématiques concernées par les appels.

Axe 3

Développement des Services et Lieux ressources parentalité (LRP)

Volet 1 :
Poursuite de la couverture territoriale des LRP

Volet 2 :
Soutien des relais enfants – parents (REP)

Volet 1 :

Poursuite de la couverture territoriale des LRP

Définition

Un lieu ressource parentalité est un lieu de proximité ayant un double enjeu :

- Proposer à tout parent un accueil inconditionnel lui permettant d'exprimer une demande, de bénéficier d'une écoute attentionnée de la globalité de ses besoins et préoccupations en matière d'exercice du rôle parental et d'un soutien ou d'un accompagnement quel que soit sa demande.

Cet espace est un lieu d'accueil d'écoute et d'accompagnement pour les parents afin de les soutenir dans leur rôle d'éducateur et de les aider quel que soit leur situation, leurs besoins. Il propose une palette de réponses en matière de soutien à la parentalité (*information, accueil inconditionnel, écoute, accompagnement individuel, groupe de parole, etc.*);

- Permettre la coordination des actions de soutien à la parentalité au niveau local.

Cette structure s'inscrit dans le cadre d'un projet de territoire, développée en lien avec les Ctg et les SDSF. Elle permet une offre de service parentalité cohérente, structurée, appuyée par les différents dispositifs en lien avec la parentalité et la petite enfance (*Actions parentalité, LAEP, Médiation familiale, EAJE, Pmi, ...*).

Il n'y a pas de modèle type de lieu ressource, chaque structure a vocation à s'inscrire avec les besoins et les attentes du territoire.

Elle a pour objectifs de :

- S'adresser aux parents et répondre à leurs attentes et besoins dans le cadre du soutien et/ou de l'accompagnement à la parentalité ;
- Favoriser l'expression des parents ;
- Proposer des réponses dans le cadre d'une offre globale de services parentalité, visible et accessible en complémentarité des structures et services existants ;

Missions - Objectifs

La mission générale d'un lieu ressource est de soutenir et/ou d'accompagner les parents en proposant une réponse adaptée à leurs besoins. Cette structure a vocation à être un lieu de ressource et d'expertise pour les parents et les acteurs du territoire.

L'objectif premier de ces lieux ressources, dont les appellations sont multiples de type « Maisons des familles », « Espace des parents », « Maison des 1000 premiers jours » etc ..., consiste à **regrouper la réponse parentalité dans un même lieu pour la rendre plus accessible à l'ensemble des parents et améliorer sa visibilité.**

Leur fonctionnement s'organise autour de **quatre missions socles obligatoires**, à savoir :

- **L'information** : ils doivent permettre la diffusion et la mise à disposition d'informations sur les questions spécifiques de parentalité. A ce titre, ils pourront contribuer à la valorisation des actions labélisées dans le cadre de l'expérimentation « Parents parlons » ;
- **L'accueil « inconditionnel »** : les parents doivent pouvoir trouver à tout moment des interlocuteurs en capacité de les accueillir, leur apporter une écoute et un soutien bienveillant et en fonction de leurs questions/préoccupations, les orienter le cas échéant vers l'interlocuteur adéquat ;

- **L'appui aux collectifs de parents** : il s'agit de favoriser la mise en place d'actions visant à l'autonomisation des parents et à la construction de projets avec d'autres parents ;
- **La mise à disposition de services et dispositifs dédiés au soutien à la parentalité** : il s'agit de proposer/favoriser au sein de la structure ou en partenariat avec les acteurs du territoire, l'accès à des dispositifs de soutien à la parentalité tels que des services de médiation familiale, des lieux d'accueils enfants-parents, des groupes de paroles, des permanences de psychologues, ... ou proposer le cas échéant des interventions de professionnels spécialisés dans l'accompagnement de la relation parents enfants. Des offres de répit peuvent également être proposées dans ce cadre.

Les LIEUX RESSOURCES PARENTALITE peuvent également assurer des missions complémentaires en lien avec les acteurs locaux telles que :

- ✓ La mise en place d'un lieu de rencontres entre acteurs et professionnels du territoire sur des sujets communs autour du soutien à la parentalité dans la perspective de création de communautés de professionnels tels qu'envisagé dans la démarche « Parents parlons » ;
- ✓ La contribution à la diffusion d'informations entre porteurs d'action, entre acteurs du territoire, voire de démarches de communication communes ;
- ✓ La contribution aux démarches d'analyse de besoin et de diagnostic auprès des collectivités ou des associations qui développeraient de nouveaux projets locaux ;
- ✓ L'appui méthodologique à la construction d'initiatives auprès de porteurs en émergence.

En synthèse :

Les trois fonctions principales du lieu ressources parentalité sont centrées autour de 3 grands axes :

- **L'accueil, l'écoute, l'information et l'orientation des parents = AXE INDIVIDUEL**
- **L'animation d'actions adaptées** aux besoins des parents, en concertation avec les ressources du territoire, et l'accompagnement des initiatives et projets de parents = **AXE COLLECTIF** ;
- **La coordination des actions**, de concertation et de mise en réseau des acteurs du champ de la parentalité = **AXE TERRITORIAL**

Ces structures doivent veiller à intégrer l'accueil et la prise en compte des besoins spécifiques d'accompagnement à la parentalité en articulation avec les ressources et acteurs du territoire, notamment pour des parents en situation de handicap et/ou ayant un ou des enfant(s) en situation de handicap.

Les projets émergents centrés sur l'accompagnement des parents durant les 1000 premiers jours de leur enfant sont également visés, dès lors qu'ils proposent une information et un accompagnement des parents s'appuyant sur les articulations entre les différents acteurs intervenants durant cette période et la mise en place de collectifs tels que les groupes naissances par exemple.

La réussite d'un espace ressource parentalité dépend de sa capacité à :

- Accueillir et orienter les parents ;
- Offrir des services de soutien de d'accompagnement à la parentalité de qualité aux parents ;
- Créer un environnement inclusif et bienveillant ;
- Collaborer avec les partenaires locaux ;
- Impliquer les familles (*recensement des besoins, participation...*).

Une visite des locaux par la CAF est OBLIGATOIRE avant toute labélisation d'un LRP. Elle permet de vérifier que l'espace dédié répond aux caractéristiques attendues pour ce service : architecture du service, locaux, qualification des intervenants (diplôme et engagement dans l'analyse de la pratique), nature de l'activité, horaires d'ouverture

Territoire d'implantation

L'implantation géographique des lieux « ressources » ou des Maisons des 1000 premiers jours doit se faire de manière stratégique, dans des lieux faciles d'accès pour les parents afin de répondre à des besoins identifiés sur le territoire et de faciliter leur accessibilité.

La proximité avec d'autres services fréquentés par les familles (établissement d'accueil du jeune enfant, relais petite enfance, établissement scolaire, centres de loisirs, maisons France services, etc.) **doit être recherchée.**

Le lieu « ressources » doit être implanté sur un territoire cohérent avec le portage politique du soutien à la parentalité à l'échelle de ce territoire. L'échelle d'implantation préconisée est l'Epci en fonction des spécificités locales. L'objectif est de favoriser des **implantations permettant de regrouper la réponse parentalité dans un même lieu pour ne pas diluer la réponse aux parents sur un territoire.**

Le financement de lieux ressources dans le cadre du volet 1 de l'AXE 3 doit être ciblé en priorité sur les territoires où il n'existe pas déjà un centre social, étant entendu que la mission du centre social est notamment d'assurer la cohérence et l'animation du projet parentalité de son territoire. *(Le Centre Social perçoit à ce titre la prestation de service Animation collective famille (Ps Acf)).*

La personne référente du lieu « ressources » devra en revanche travailler en collaboration et en complémentarité avec les référents parentalité des équipements de l'animation de la vie sociale.

Les locaux

Les locaux doivent :

- Être identifiés facilement par les parents comme des structures spécifiquement dédiées à l'accompagnement et au soutien à la parentalité. A ce titre les lieux « ressources » ou les Maisons des 1000 jours doivent disposer d'un accès spécifique et répondre aux normes d'accessibilité universelle ;
- Disposer de manière concomitante d'espaces garantissant la confidentialité des échanges individuels, d'espaces d'accueil et d'activités conviviaux permettant des mises en œuvre de projets collectifs.

L'amplitude d'ouverture

Afin de proposer un service de qualité, le lieu « ressources » ou la maison des 1000 jours doit garantir une ouverture de 2 jours et demi par semaine minimum pouvant s'organiser en demi-journées : **une exigence de 5 demi-journées d'ouverture physique au public par semaine minimum est attendue afin d'assurer une permanence d'écoute et d'accueil des parents.**

Afin de proposer une offre de qualité ; le lieu ressource parentalité doit garantir la présence sur ces temps d'ouverture **d'au moins un accueillant** répondant aux critères de compétence définis dans le référentiel parentalité de la branche Famille et permettant d'assurer une continuité dans le lien avec les parents.

Les lieux ressources itinérants

Dans certains territoires marqués par un isolement tant d'un point de vue géographique que d'un point de vue numérique, un service itinérant permettrait de pallier les problèmes de mobilité en allant directement à la rencontre des parents concernés.

L'itinérance peut être pensée en multisites ou en un dispositif mobile selon les caractéristiques et les besoins du territoire. L'obligation de disposer d'espaces dédiés aux échanges individuels et aux activités collectives s'applique également aux lieux ressources en itinérance.

Le partenariat

Pour que le lieu ressources puisse remplir ses missions, **il est indispensable qu'il travaille en lien étroit avec les acteurs locaux de soutien à la parentalité** pour, d'une part, **assurer leur mission d'information des parents et, d'autre part, orienter les parents vers les services correspondant à leurs besoins.**

Dès lors, les lieux ressources de soutien à la parentalité doivent s'inscrire dans le maillage territorial des autres dispositifs de soutien à la parentalité existants (Laep, médiation familiale, relais petite enfance (Rpe), actions parentalité financées dans le cadre du soutien à la parentalité [AXE 1 et 2] etc.) afin de proposer une offre de service mobilisant l'ensemble des ressources du territoire. Il est également recommandé que chaque Maison des 1 000 premiers jours tisse un partenariat étroit avec les services petite enfance, la Protection Maternelle et infantile (PMI) et la ou les maternités et de son territoire.

Ces partenariats spécifiques se construisent en fonction des caractéristiques de chaque territoire. L'objectif recherché doit être celui d'une multiplicité et d'une complémentarité des réponses apportées aux familles.

Le professionnel référent du lieu ressource

Son action doit être centrée autour de l'accueil, l'animation et la coordination.

Il doit exercer a minima son activité à 0,5 Etp.

Selon la configuration et les situations locales, ces axes pourront être déclinés par un ou deux professionnels.

Référentiel de compétences pour l'animateur des lieux RESSOURCES parentalité :

Savoirs généraux

- Avoir une bonne connaissance du soutien à la parentalité dans sa globalité : dimension politique, conceptuelle, dispositifs, etc.
- Avoir une bonne connaissance du réseau partenarial départemental et local sur le champ de la famille, de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse
- Maîtriser la méthodologie de conduite de projets, la démarche d'évaluation ;
- Maîtriser les outils d'animation participative ;
- Posséder une bonne connaissance des caractéristiques du territoire.

Savoirs spécifiques à la fonction d'accueil animation

- Maîtriser des techniques d'intervention sociale individuelles et collectives

Savoir-faire relationnels

- Savoir travailler en partenariat (institutions, coordinateurs départementaux, acteurs de proximité...);
- Être à l'écoute et disponible, créer un climat de confiance, adapter son attitude et sa communication en fonction du public et des situations ;
- Savoir travailler avec un public d'adultes, en particulier les parents
- Savoir travailler en équipe

FOCUS Lieux ressources 1000° jours : les missions des Maisons des 1000° jours

La « Maison des 1000 premiers jours » est une recommandation du rapport remis en septembre 2020 par la commission Cyrulnik. Tout à la fois lieu pluriel où sont proposés plusieurs services aux (futurs) parents et carrefour de rencontres pour les parents et les professionnels des 1000 premiers jours, c'est une fabrique locale de projets des 1000 premiers jours et de réponses aux besoins quotidiens des parents.

Dans la recommandation des experts, les Maisons des 1000 premiers jours sont ouvertes à tous, inconditionnellement. Elles s'adressent à tous les parents, leurs enfants, ainsi qu'à leur entourage (*grands-parents, oncles, tantes, professionnels...*), soutenant ainsi l'idée d'un réseau relationnel ou d'une communauté autour de chaque enfant et de chaque famille.

Pour simplifier la vie des (futurs) parents et encourager le recours aux services publics existants, la Maison des 1000 premiers jours est d'abord un lieu unique où regrouper de nombreux services. A chaque Maison des 1000 premiers jours son panel de services, selon les partenariats tissés ici où là.

Dans une Maison des 1000 premiers jours, on peut ainsi trouver, par exemple :

- Des informations des parents sur les 1000 premiers jours de l'enfant ;
- Un accompagnement des parents pendant leurs 1000 premiers jours (*y compris par l'organisation d'une antenne de la PMI ou en accueillant des séances de préparation à la naissance et à la parentalité*) ou par la mise en place d'actions de type :
 - groupes naissances animés par des acteurs ressources identifiés et reconnus en lien avec le parcours « arrivée de l'enfant CAF-CPAM »
 - éveil artistique et culturel ;
 - groupes de parents et ateliers collectifs sur des thématiques liées à la petite enfance
 - guichet unique administratif pour les parents (*par exemple pour les demandes de solution d'accueil – collectif ou individuel*), etc.
- Des actions de coordination qui permettront d'identifier des ressources locales pertinentes sur les thématiques suivantes : *accès aux droits, soutien à la parentalité, modes de garde, santé et promotion de la santé, etc.*

Les dépenses éligibles :

- Les charges habituelles de fonctionnement de la structure ou du service
- Les charges de personnel si celui-ci ne fait pas l'objet d'une prise en charge dans le cadre d'un autre financement Caf.

Les dépenses non-éligibles :

Les dépenses d'investissement et les contributions volontaires en nature-
La valorisation du temps de bénévolat ou de mise à disposition gratuite de personnel.

PRECISION COMPLEMENTAIRE RELATIVE AUX REGLES DE FINANCEMENT BRANCHE FAMILLE :

Dans le cas d'un projet de lieu ressource incluant dans son offre des services tels qu'un Laep, une activité Clas, etc. la règle budgétaire relative au plafond de financement fixé à 80% s'applique à l'échelle du budget du lieu ressources à l'exclusion du budget du Laep et du Clas.

Proposition d'indicateurs pour mener l'évaluation :

- Nombre de familles accueillies : *Profils des familles, nature des informations fournies*
- Nombre et nature des animations conduites
- Nombre et nature des partenariats développés
- Participation aux instances partenariales existantes

Volet 2 :

Soutien des relais enfants-parents (REP)

Définition

Un relais enfants parents (REP) est une structure ou service qui favorise le maintien de la relation entre l'enfant et son parent incarcéré dans le cadre de la loi. Il s'efforce de soutenir, de renforcer et, si besoin est, de rétablir le lien entre un enfant et son parent détenu.

Ce lien est très souvent profondément ébranlé par l'incarcération du parent, avec de graves conséquences pour l'enfant et sa famille.

Il s'agit pour :

Le parent incarcéré de :

- o Prendre et/ou de garder sa place en tant que parent (père ou mère) malgré la détention ;
- o Accompagner son ou ses enfants durant la période d'incarcération

L'enfant :

- o De se construire malgré la séparation carcérale, en maintenant des liens ;
- o Mettre des mots sur ces situations de séparation et d'avoir un espace d'écoute et de soutien.

Les REP permettent d'aborder la question de la parentalité avec le parent détenu et de favoriser le retour à la maison et la réinsertion des personnes détenues.

Ils accompagnent également le parent qui au quotidien à la garde d'enfant.

Objectifs

Les Rep ont pour objectifs de :

- ✓ Soutenir la parentalité malgré l'incarcération
- ✓ Limiter l'impact de l'incarcération pour les enfants, les parents et les proches
- ✓ Maintenir, remettre le lien entre l'enfant et son parent incarcéré ;
- ✓ Préparer la sortie du parent incarcéré pour prévenir les difficultés relationnelles avec le ou les enfants (*si retour au foyer familial*) ;
- ✓ Apaiser les conflits, les liens familiaux.

Principes d'intervention

Les REP proposent une palette de services aux familles concernées par la détention :

- Transport et accompagnement individuel des enfants au parloir
- Animation d'espaces enfants par des professionnels qualifiés pour que les visites des enfants se déroulent dans un environnement plus agréable et moins anxiogène que le parloir traditionnel
- Ateliers de création regroupant des mères ou des pères détenus, groupes de parole autour de la parentalité
- Occasionnellement, les REP peuvent également proposer une solution d'hébergement au parent et aux enfants dont le domicile est très éloigné du lieu d'incarcération de l'autre parent.

Exemples d'actions proposées par un REP :

- Accompagnement de l'enfant auprès de son parent en détention (*parloir enfant/parent et/ou unité de vie famille*)
- Organisation de rencontres collectives enfants parents et/ou de collectifs parents ;
- Entretiens individuels parents
- Accompagnement des mères qui sont avec leur bébé en prison (*jusqu'au 18 mois de l'enfant*)
- Organisation de temps festifs

Les REP sont invités à travailler en partenariat avec les espaces de rencontre et/ou de médiation familiale pour que les liens parents-enfants développés se pérennisent lors de la sortie du parent de l'établissement pénitencier.

Il s'agit dans ce cadre d'éviter une rupture des liens, de renforcer l'exercice du droit de visite. Cette préconisation vaut particulièrement pour les espaces de rencontre lorsque les conditions matérielles du parent concerné ne sont pas réunies pour l'accueil de l'enfant.

Indicateurs proposés

L'activité cible se déterminera

- Nombre d'enfants accompagnés au parloir
- Nombre d'entretiens réalisés avec chacun des parents ;
- Nombre de collectifs de parents/enfants et de collectifs de parents
- Durée et modalités de suivi.

AXE 4

Soutien des dynamiques d'animation et promotion de la parentalité sur les territoires

Volet 1 :

Animation des réseaux d'acteurs parentalité à l'échelon départemental

Volet 2 :

Ressources pour les gestionnaires et promotion du soutien à la parentalité

Volet 1 :

Animation des réseaux d'acteurs parentalité à l'échelon départemental

L'animation de la politique de soutien à la parentalité au niveau départemental est essentielle pour structurer et faire vivre le réseau des partenaires parentalité financés ou pas au titre du Fnp.

Elle vise à produire des actions efficaces et favoriser « l'interconnaissance » entre les différents acteurs. Elle assure le partage des bonnes pratiques, notamment celles les plus innovantes. Elle a pour finalité de contribuer à l'augmentation du nombre de parents mobilisés ou touchés par les offres de services parentalité quel que soit le dispositif parentalité.

Elle s'inscrit dans le cadre des comités départementaux des services aux familles, et en cohérence et en déclinaison des orientations prioritaires du Sdsf.

Elle se définit par la :

- Coordination et animation du réseau d'acteurs (professionnels et bénévoles) pour favoriser et dynamiser les échanges.
- Communication, capitalisation et la diffusion de l'information auprès des acteurs locaux et des parents.

Cette mission d'animation relève de la Caf qui, selon les configurations locales et des dynamiques partenariales déjà existantes, peut la déléguer à un partenaire. Dans ce cas, cette délégitation doit se faire via un appel à projet. En cas de délégitation à un partenaire, celui-ci doit s'engager à garantir une posture de neutralité dans l'animation du réseau d'acteurs parentalité.

Le professionnel en charge de la mission d'animation des dispositifs de soutien à la parentalité, s'appuie sur l'implication des différentes institutions mais aussi sur les dynamiques partenariales existantes sur les territoires pour le développement et la promotion de l'offre et de services en matière d'appui à la parentalité.

Les compétences requises pour cette fonction sont les suivantes :

- Expertise dans le domaine du soutien à la parentalité ;
- Connaissance des acteurs locaux et de la politique de soutien à la parentalité ;
- Maîtrise des techniques d'animation de groupes et capacité à créer une dynamique collective ;
- Gestion et pilotage de projet.

COORDINATION ET ANIMATION DU RESEAU D'ACTEURS POUR FAVORISER ET DYNAMISER LES ECHANGES.

- Recueil des besoins des acteurs
- Organisation d'événements et de rencontres à l'échelon départemental,
- Organisation de rencontres avec les acteurs et les parents à l'échelon local,
- Valorisation des expériences développées dans les territoires en vue d'une mutualisation de celles-ci et d'un échange de bonnes pratiques
- Appui et Aide méthodologique aux acteurs et aux parents porteurs de projet
- Elaboration de propositions de formation

COMMUNICATION, CAPITALISATION ET LA DIFFUSION DE L'INFORMATION AUPRES DES ACTEURS LOCAUX ET DES PARENTS.

- Organisation de la circulation de l'information, y compris vis-à-vis des parents (*lettre d'information, articles dans la presse, site Internet, réseaux sociaux, etc.*)
- Alimentation et gestion du site internet parentalité,
- Elaboration d'un répertoire des actions,
- Elaboration d'une base de ressources documentaires
- Identification et diffusion des bonnes pratiques

Exemple d'indicateurs d'évaluation

- Nombre de rencontres collectives : animation de réseaux ;
- Nombre d'outils mis au service des opérateurs ;
- Compte-rendu des actions de formation programmées et réalisées ;
- Compte-rendu des actions liées à la promotion : exemple site internet....

ANIMATION ET COORDINATION DES PROMENEURS DU NET PARENTALITE (PDN P)

Le dispositif Promeneurs du Net parentalité (PdnP) a été expérimenté durant la période de confinement, il a démontré son utilité. Les parents mobilisés ont manifesté un vif intérêt pour les propositions d'information, d'animation et d'activités en ligne proposées par les Pdn parentalité, avec le constat d'une nette augmentation des sollicitations individuelles de soutien à la fonction parentale.

Le Promeneur du Net est un professionnel qui assure une présence éducative sur Internet auprès des parents, dans le cadre de ses missions habituelles (qu'il exerce généralement en présentiel). **Il est mandaté par son employeur dans le cadre d'un conventionnement et d'une labellisation avec la Caf.**

Il offre une continuité de présence, d'information, d'orientation auprès des parents en étant, pendant son temps de travail, connecté sur des espaces virtuels sur lesquels les parents naviguent.

Cette forme « d'aller vers » lui permet de :

- Répondre au besoin d'accompagnement des parents souvent démunis face aux nouveaux supports et usages de communication utilisés par leurs enfants, notamment lorsqu'ils sont adolescents ;
- Ouvrir ainsi de nouveaux espaces de parole, de nouvelles modalités de contact et d'écoute de qualité, afin d'éviter qu'ils restent sans réponse face à leurs questionnements du quotidien.

Ce dispositif parentalité s'inscrit dans la continuité du dispositif Promeneurs du net jeunesse déclinée par la branche Famille depuis 2017. Les professionnels exercent des **missions de veille, de sensibilisation, « d'aller vers » à partir des réseaux sociaux, mais l'objectif reste bien de privilégier les relations « en face-à-face »** dans le cadre du soutien et de l'accompagnement à la parentalité.

Cette mission s'inscrit dans le cadre de la fonction du professionnel (*à titre d'exemple : un référent famille, dans un centre social*). A ce titre, elle n'est pas financée dans le cadre du Fnp.

Seule la fonction de coordination départementale des promeneurs du net est éligible à un financement dans le cadre de l'axe 4 du Fnp.

Le Promeneur du Net parentalité (PdnP)

Le Promeneur du Net « Parentalité » exerce sa mission auprès d'adultes qui ont une fonction éducative et parentale en direction des enfants, des jeunes et de leur famille.

La mission concerne prioritairement les parents qui ne fréquentent pas les structures de soutien à la parentalité du territoire. Les Promeneurs du Net « Parentalité » doivent s'intégrer aux réseaux des Promeneurs du Net suivants :

- Le réseau territorial « Pdn de Martinique » ;
- Le réseau national « Promeneur du net ».

Le Promeneur du Net « Parentalité » est un professionnel labellisé dont la mission principale est l'accompagnement des parents. Il assure une présence éducative sur Internet et décline ses missions auprès de son public de parents.

Il utilise le nom « Promeneur du Net Parentalité » et le logo territorial.

Il est référencé sur le site Internet national « PROMENEURS DU NET », avec une mention précisant qu'il est labellisé au titre d'une mission auprès des parents.

C'est un professionnel qui exerce dans une structure labellisée « SOUTIEN A LA PARENTALITE AXE 1 » qui participe à la mise en œuvre d'actions et/ou de dispositifs de soutien à la parentalité.

Il est accompagné et encadré dans ses missions par un coordinateur Territorial : Cet accompagnement revêt une forme individuelle et collective de l'ensemble des Pdn parentalité de la Martinique afin de les aider à adapter leurs postures professionnelles et les questionnements liés à l'éthique de cette mission. (vie privée des parents)

Il doit entrer en relation sur Internet avec des parents en utilisant tous les réseaux sociaux existants : Internet, Snapchat, WhatsApp, tik-tok, Instagram, Facebook.....

Il ne doit pas exister de relation commerciale entre le professionnel et son public.

De même, le recours au Pdn Parentalité ne doit pas être imposé au parent par un tiers. (Pas de mesure administrative, d'accompagnement éducatif, ou d'injonction au soin...).

Le parent reste libre de choisir avec quel Pdn parentalité il souhaite communiquer.

Le Pdn parentalité respecte le principe de discrétion et de vie privée (intimité) des parents lors de ses interventions :

- Il ne publie pas de commentaires publics sur les profils des parents.
- Il privilégie un contact par messagerie privé pour garantir la plus grande confidentialité.

En entrant en relation avec les parents, le Promeneur du Net élargit son territoire d'intervention, propose une nouvelle pratique professionnelle, en ligne, où il poursuit son action éducative et préventive de réassurance des parents.

Il se rend disponible pour répondre aux sollicitations des parents, laisser des commentaires sur les blogs, participer aux tchats et forums, être « ami » avec les parents sur les réseaux sociaux, etc.

Dans le respect de la chartre nationale du soutien à la parentalité, il écoute, oriente et soutient le montage et la réalisation de projets initiés par les parents.

Le Pdn parentalité doit faire évoluer ses pratiques pour mieux répondre aux nouveaux besoins des parents, toucher un nouveau public, se faire connaître, donner à voir ce qu'il propose, et utiliser un canal de communication plus adapté au mode de vie des parents.

Par exemple :

Rechercher les actions qui ont lieu en dehors des horaires de bureau afin d'en informer les parents qui travaillent. Rechercher auprès des opérateurs qui œuvre dans le cadre du soutien à la parentalité, les solutions de co-voiturage ou de transport adapté pour informer les parents qui ne sont pas mobiles, etc.....

La démarche n'est pas de solliciter les parents sur les réseaux sociaux, mais simplement de signaler sa présence éducative sur le Net et de diffuser de l'information dans un premier temps.

Les parents qui le souhaitent peuvent intégrer le réseau du Pdn Parentalité en obtenant le statut d'« ami » pour suivre les informations, les partager, s'exprimer et parfois pousser plus loin l'échange, généralement en messages privés ou en face-à-face lors d'un rendez-vous.

Par conséquent, l'activité des PDN parentalité consiste d'abord à publier des informations sur les activités de leur structure et celles des autres structures de soutien à la parentalité, sur l'actualité locale, sur des thématiques d'intervention spécifiques.

Le Pdn parentalité peut aussi interpeller les parents en messagerie privée pour rappeler un rendez-vous, demander des nouvelles, conserver un lien. Il répond aux sollicitations des parents (demandes de conseils, d'aide, de soutien) en les informant et en les orientant en cas de besoin.

La mise en place et la régularité d'un temps dit de « permanence » hebdomadaire d'une à deux heures est le temps sur lequel le professionnel s'engage au minimum, à répondre aux messages reçus ; mais surtout à enrichir sa page et son mur numérique pour transmettre l'information aux parents.

La mission du Pdn parentalité lui permet avant tout de développer l'offre globale de service sur le champ de la parentalité dans le prolongement des missions habituelles du professionnel.

Il s'agit à travers cette fonction :

- D'entretenir des relations sociales avec les parents qui fréquentent les structures ;
- De les inciter à fréquenter davantage les services qui leur sont destinés ;
- De proposer des espaces de paroles, d'échanges de débats individuels et/ou collectifs.

Les missions du Pdn parentalité:

- Sensibiliser les parents aux usages du numérique et aiguïser leur esprit critique ;
- Transmettre les informations concernant les actions menées par les structures du soutien à la parentalité ;
- Entretenir des relations sociales avec les parents ;
- Inciter les parents à participer aux actions de soutien à la parentalité mises en place ;
- Informer sur les espaces de paroles, d'échanges de débats individuels et/ou collectifs mis en œuvre par les structures ;
- Assurer une veille de l'activité sur les réseaux sociaux ;
- Orienter vers des professionnels ou structures spécialisés selon les demandes ou les besoins exprimés.

Le coordinateur Pdn

C'est un acteur majeur dans la mise en œuvre de la démarche « Promeneurs du Net parentalité ».

Il a pour missions de :

- Coordonner, animer et promouvoir le réseau départemental des Pdn
- Participer à la réflexion pour coconstruire des outils de développement du dispositif, en lien avec le réseau
- Assurer le développement et l'administration des outils numériques dédiés au réseau (espace collaboratif de travail, site internet départemental, réseaux sociaux...)
- Accompagner et aider les Pdn dans leur pratique individuelle
- Travailler sous l'animation fonctionnelle d'un comité de pilotage en articulation avec les Pdn jeunesse auquel il contribue activement
- Assurer la mise en œuvre des actions collectives décidées dans le cadre du comité de pilotage (journée départementale, formation, communication...)
- Participer à l'évaluation du dispositif
- Réaliser de bilan annuel.

Le coordinateur est le relais auprès des personnes et des structures portant une présence éducative sur Internet et il porte une réflexion sur la vie du réseau départemental.

Les compétences, les qualités et la formation du coordinateur :

Il n'y a pas de formation spécifique ou de profil unique conduisant à un poste de coordinateur du réseau des Promeneurs du Net. Il s'agit plutôt d'un ensemble de capacités et de compétences nécessaires.

Toutefois, les profils de type DEJEPS (ex DEFA), chargé de projets en animation sociale, diplômes universitaires en projet de santé/ médico-social/ social, associés à des compétences sur l'utilisation des médias numériques sont requis.

Il doit avoir des compétences en gestion de projet.

Exemple d'indicateurs d'évaluation :

- Nombre de rencontres collectives : animation de réseaux, analyse de la pratique, journées d'échanges, formations spécifiques en fonction des besoins
- Nombre d'outils mis au service des Pdn parentalité ;
- Compte Rendu des actions de formation à destination des nouveaux promeneurs ;
- Compte Rendu compte des actions liées à la promotion : exemple site internet Pdn ...
- Nombre de rencontres avec les partenaires institutionnels dont la Caf,
- Réalisation de bilan
- Etc....

Volet 2 :

Ressources pour les gestionnaires Promotion du soutien à la parentalité

Ce volet permet de soutenir des actions de sensibilisation, de partage d'information, communication et capitalisation de l'information en direction des parents et des acteurs locaux de soutien à la parentalité.

Faire réseau c'est permettre aux structures de collaborer sur le même objectif, c'est aussi de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions et services mis en place pour accompagner et soutenir les parents.

Un réseau est efficace dans la collaboration, dans la production et surtout dans la connaissance des différents opérateurs du soutien à la parentalité (*se connaître, se reconnaître, repérer les zones de coopération, les zones de conflit ; échanger les pratiques, partager les analyses, débattre des orientations possibles*)

La capacité du réseau réside aussi dans l'émergence dans l'innovation

Il vise à enrichir les pratiques des porteurs de projet via la mise à disposition de contenus pédagogiques pertinents.

Le travail en réseau permet un appui méthodologique pour :

- Rencontrer d'autres partenaires pour échanger, réfléchir et partager les savoir-faire
- Faire connaître les actions
- Partager des outils de communication, mutualisation de la documentation
- Harmoniser l'organisation des actions par l'utilisation d'outils communs pertinents et adaptés et par l'adoption des bonnes pratiques
- Pouvoir emprunter un certain nombre d'outils (*jeux de plateau éducatifs, film, affiches, infographies, documentation...*)
- Favoriser le transfert d'expériences et de pratiques entre opérateurs (professionnels, bénévoles...) par des formations spécifiques de perfectionnement et de professionnalisation, des journées de regroupement pour mettre tous les partenaires en relation sur des thématiques importantes

Un « espace opérateur » réservé uniquement aux opérateurs labellisés est disponible via une plateforme numérique. Il permet de retrouver des rubriques diverses :

- Les documents de l'appel à projet
- Les formations des opérateurs
- Les rencontres bokantaj
- Les remontées des données d'activité
- La liste des professionnels
- Une bibliographie
- Les outils du reaap
- Les outils sur la thématique des Veo
- Les outils sur les actions « Couple un jour, parents toujours »
- Un applicatif que la conception des outils d'évaluation
-